



eau et coopération internationale

Les dispositions de la loi du 9 février 2005 dite loi "Oudin Santini" (relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement) offrent à l'agence de l'eau Rhin-Meuse la possibilité de mener des actions de coopération internationale et d'apporter des aides techniques et financières aux collectivités et aux associations du bassin Rhin-Meuse.



En 2010, l'agence de l'eau a soutenu une trentaine de projets de solidarité pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées et consacré plus d'un million d'euros à des actions pour l'eau en Afrique subsaharienne, à Madagascar, pour Haïti, pour le Laos...



eau et coopération internationale

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

PUBLIC	TYPE D'INTERVENTION	PAYS D'INTERVENTION	OBSERVATIONS	FORMES ET TAUX D'AIDES
collectivités	<p>Les actions de solidarité consistent à apporter à une population un ensemble de connaissances et moyens dont elle est démunie et à les mettre en œuvre avec sa participation active. Elles comprennent la formation permettant la prise en charge par la population bénéficiaire du fonctionnement et de l'entretien des installations créées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les pays d'Afrique du Nord • les pays de l'Afrique subsaharienne • les pays de l'Océan indien • les pays définis comme les moins avancés par l'organisation des Nations Unies • de façon exceptionnelle les populations touchées par des catastrophes d'origine naturelle et humaine • les pays en dessous du seuil de pauvreté défini par l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> • une participation locale d'au moins 10% est nécessaire • nécessité d'avoir un relais sur place • soutien financier par une collectivité ou une association dont le champs est situé dans le bassin Rhin-Meuse 	<p>50% de subvention maximum avec un montant plafond de 50 000 €</p> <p><i>(sauf en cas de catastrophe naturelle)</i></p>
associations	<p>Les actions de coopération institutionnelle visent à mettre en place ou à développer des instruments de coopération entre organismes de différents pays en vue de réalisations physiques ou en vue de transferts d'expériences ou d'échanges technologiques ou tout autre type de relations bénéfiques pour les parties concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les pays futurs membres ou voisins de l'Union européenne • les pays d'Afrique du Nord • les pays émergents d'Asie et d'Amérique latine 		

CONTACT

Christian Szacowny

Délégué aux Relations Institutionnelles

christian.szacowny@eau-rhin-meuse.fr

tél. 03 87 34 47 49

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. : (0)3 87 34 47 00 - Fax : (0)3 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

